

info@gifoka.com



https://www.gifoka.com



+237 6 95 45 24 84



+237 6 95 45 24 84



+237 6 95 45 24 84



# RÈGLEMENT EASY CREDIT

## I. Présentation Easy Credit

Etymologiquement, **Easy Credit** est une expression anglaise qui exprime la simplicité d'avoir un crédit. C'est une plateforme qui permet à ses membres de se constituer une garantie dans l'anticipation d'une opportunité à venir (crédit, micro-investissement, etc.). Cette plateforme a pour but de favoriser l'inclusion financière tout en collectant des fonds de leur membre et en leur octroyant des crédits sur cette base. A travers son slogan « **Le banquier c'est vous !!! »**, **Easy Credit** se veut d'adopter une logique de banquier : Prêter et lever des fonds.

# • Objectifs et missions Easy Credit

**Easy Credit** se fixe pour objectif d'étendre la surface financière du fonds à moyen terme afin de créer une microfinance de première catégorie (EMF1) à long terme. Ceci se fera via son équipe qui se charge de la mise en place des procédures et processus concourant au développement du fonds. En effet, **Easy Credit** se veut être un acteur prépondérant à l'inclusion financière au Cameroun.

En s'appuyant sur les valeurs de la solidarité, d'entraide et de création de projet commun afin d'améliorer les conditions de vie de ses membres, ses principales missions sont notamment :

- Favoriser l'intégration des particuliers à revenu moyen ou faible dans le système financier tout en leur facilitant l'accès au financement à travers l'utilisation de leur réseau de connaissance afin de constituer une garantie pouvant couvrir leur besoin ;
- L'apprentissage de l'épargne comme moteur de tout investissement à travers la collaboration avec un site marchand proposant des biens de consommation.

Easy Credit

1

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Etablissement de microfinance est un organisme qui offre des services financiers à des personnes de revenus modestes qui ont difficilement accès ou pas au secteur financier formel.

## Traçabilité

Ce document tient lieu de mode de fonctionnement des activités d'Easy Crédit. Il sera régulièrement mis à jour par l'équipe de gestion et partager aux membres d'Easy Crédit à travers son groupe Telegram ou tout autre moyen pouvant laisser une trace.

#### II. Relation Easy Credit-membres

## 1. Entrée en relation (prospection, conditions d'adhésion)

L'entrée en relation se conclut par une ouverture d'un compte à **Easy Credit** via la signature d'une convention de compte.

L'ouverture d'un compte est une opération contractuelle entre **Easy Credit** et le ou les membre(s) qui obéit à un ensemble de formalismes dictés par la règlementation en vigueur et les exigences des EMF. Ainsi d'après le dispositif « Know Your Customer<sup>2</sup> », lors du processus d'ouverture de compte, le membre doit renseigner un ensemble d'informations permettant de l'identifier.

## • Eléments constitutifs pour ouvrir un compte

Nature du client	Documents à fournir		
	<ul> <li>Rédiger une demande d'adhésion à Easy Credit</li> <li>Fournir une pièce d'identité nationale qui permettra de l'identifier (photocopie de sa CNI, passeport, etc.)</li> </ul>		
Particulier (salarié et personne physique ayant une activité)	<ul> <li>Fournir un plan de localisation précis et concis ou donner son adresse;</li> <li>Justificatif du revenu (Attestation de travail<sup>3</sup> ou contrat de travail<sup>4</sup>, les 03 derniers bulletins de paie</li> </ul>		

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Dispositif règlementaire mis en place par la COBAC afin de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme suivant le règlement 2016 de la CEMAC portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et financement u terrorisme.

Easy Credit

2

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Pièce fournie par les fonctionnaires, le client peut également fournir l'attestation de présence effective

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Pièce fournie par les salariés des entreprises privées

•	Justificatif de l'adresse (photocopie d'une facture
	d'eau, d'électricité ou de télécom ; etc).

## Des conditions bien définies sont requises afin d'adhérer au fonds :

- L'adhésion à Easy Credit se fait par invitation d'un membre ;
- Il faut être professionnellement actif;
- Il faut payer une inscription d'un montant de 2 000 FCFA non remboursable.

**NB**: Un membre a la possibilité d'inviter une ou plusieurs personnes(s) afin de constituer son réseau d'avalistes.

#### Responsabilité du membre

Est membre toute personne qui est régulièrement inscrite et qui effectue un dépôt mensuel minimal de 5000 FCFA et, assume les responsabilités qui en découlent et peut bénéficier des prestations délivrées par **Easy Credit**.

#### 2. Pendant la relation

Pendant la relation, **Easy Credit** a obligation d'information<sup>5</sup> vis-à-vis de son membre. A travers cette obligation, **Easy Credit** met à la disposition de chaque membre un historique de compte, les conditions d'adhésion, de conclusion et d'exécution des différentes opérations mais également une grille tarifaire des produits et services offerts.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> C'est un devoir qui pèse sur le gestionnaire de renseigner le membre sur les conditions de conclusion et d'exécution de toutes opérations.



## 3. Fin de la relation (conditions de sortie)

Tout membre est libre de quitter le fonds ; à cela des conditions sont requises pour une séparation sans différend. Toute séparation sans différend entraı̂ne de ce fait :

- Le prélèvement des frais de départ 10 000 FCFA sur les avoirs du membre démissionnaire;
- Tout membre endetté ne peut se retirer de Easy Credit que s'il a préalablement honoré l'intégralité de ses engagements. Ainsi, ses avoirs lui seront reversés après déduction de la totalité de ses dettes y compris les frais de départ au solde de tous ses comptes;
- La suppression de son compte.

#### III. Présentation des activités d'Easy Credit

Les différentes activités qui peuvent s'effectuer dans ce fonds sont notamment :

- Les opérations de dépôts des membres (Epargne);
- Le retrait de fonds;
- L'octroi de crédit;

Toutes ces opérations seront soumises à des contrôles permanents et périodiques afin de lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

#### 1. L'épargne

Easy crédit fonctionne sur le principe d'une collecte de fonds mensuelle de tous ses membres. Il est question pour ce fonds d'encourager ses membres à épargner de l'argent et leur permettre d'obtenir des prêts dont ils pourraient avoir besoin. Les différents dépôts du membre constituent ses avoirs.

Les cotisations portent sur un montant minimal de 5000 FCFA/mois. Les avoirs d'un membre constituent son fonds de garantie.

Les cotisations peuvent se réaliser par des versements à distance ou par virement compte à compte.

#### Collecte de fonds par versement à distance

Easy Credit offre la possibilité à ses membres d'effectuer des cotisations dans les comptes mobiles. Seuls les paiements distants via les systèmes de paiements des opérateurs mobiles ou le compte bancaire sont autorisés. En effectuant un dépôt dans le compte mobile, le membre doit ajouter au montant de sa cotisation, les frais de retrait correspondant au dit montant chez l'opérateur de transferts en question.

Afin de matérialiser sa cotisation, le membre peut envoyer un sms via le numéro **Easy Credit** pour confirmation.

#### Enregistrement de l'opération de versement dans la plateforme

Après enregistrement du versement à distance, les opérations doivent être reportées dans le compte numérique du membre dans la plateforme **Easy Credit**. Le membre peut ainsi consulter son compte numérique par le biais de son identifiant sur la plateforme pour vérification.

## • Collecte de fonds par virement compte à compte

Le virement est une opération par laquelle, un teneur de compte, sur ordre de son client, transfère des fonds, valeurs, titre ou effets, au profit d'un tiers bénéficiaire désigné, par le crédit de son compte et le débit du compte du donneur d'ordre. L'ordre de virement est irrévocable à compter du débit du donneur d'ordre et définitif à compter du crédit du compte du bénéficiaire.

**Remarque** : Le délai mensuel des cotisations est le premier samedi de chaque mois.

Le non-respect du délai de cotisation est considéré comme un échec de cotisation.

L'échec de cotisation d'un membre à une cotisation mensuelle du fonds est constaté lorsque ce membre n'a pas effectué le versement minimal de 5 000 FCFA le premier samedi de chaque mois à 18h.

 En cas d'échec le membre doit régulariser les paiements au plus tard le premier samedi du mois suivant avant 18h;

- Les échecs sont sanctionnés par une amende de 10% du montant des échecs cumulés;
- Après 3 échecs successifs, un membre est considéré comme démissionnaire.

## 2. Retrait des fonds (retrait)

Le retrait est une opération par laquelle le membre demande à avoir à sa disposition une somme en espèce dont le montant sera porté au débit de son compte. Un membre peut demander un retrait en cas de nécessité à condition que ses avoirs soient supérieurs à 100.000FCFA. En effet, tout retrait qui rend le solde inférieur à 100 000 FCFA, rend le membre démissionnaire.

L'opération de retrait s'effectue uniquement à la demande du membre

#### 3. Octroi de crédit

L'opération de crédit est tout acte par lequel une personne morale (EasyCredit) agissant à titre onéreux met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre ou prend dans l'intérêt de celle-ci un engagement par signature tel qu'un aval, une garantie ou un cautionnement.

**Easy Credit** met à la disposition de ses membres des crédits à court terme (inférieur ou égal à 12 mois). Le membre a la possibilité de solliciter l'échéance voulue en fonction de l'objet du financement.

## a. Conditions requises pour solliciter un prêt

**Easy Credit** met en place des conditions sine qua nones afin qu'un membre puisse solliciter un crédit. Elles sont notamment :

- Etre membre de Easy Credit;
- Avoir une ancienneté d'au moins 3 mois ;
- Avoir au moins 25 000 FCFA de fonds de garantie
- Avoir un ou plusieurs avalistes si le montant sollicité est supérieur aux avoirs;



- Les membres doivent également fournir des éléments obligatoires afin de bénéficier d'un crédit. Ceux-ci sont notamment :

Nature du client	Documents à fournir
	Demande de prêt datée, signée et adressée au
	président via la plateforme mentionnant le
	montant en lettre et en chiffre ainsi que le besoin
	exprimé les garanties proposées ;
Salarié	<ul> <li>Justificatif du crédit (bon de commande en cas</li> </ul>
	d'achat de matériel par exemple, facture, etc.) ;
	<ul> <li>Evaluation des revenus disponibles ;</li> </ul>
	<ul> <li>Evaluation des dépenses mensuelles ;</li> </ul>
	• Photocopie facture d'eau, d'électricité ou de
	télécommunication ;
	<ul> <li>Un plan de localisation ;</li> </ul>
	Photocopie d'une pièce d'identité valide (CNI ou
	du passeport) ;
	Accord de ou des avaliste(s) matérialisé par une
	signature.
Particulier	Demande de prêt datée, signée et adressée au
personne	président via la plateforme mentionnant le
physique qui	montant en lettre et en chiffre ainsi que le besoin
possède une	<ul> <li>Justificatif du crédit (bon de commande en cas</li> </ul>
activité	d'achat de matériel par exemple, facture, etc.) ;
	Photocopie facture d'eau, d'électricité ou de
	télécommunication ;
	<ul> <li>Un plan de localisation ;</li> </ul>
	Photocopie d'une pièce d'identité valide (CNI ou
	du passeport) ;



- Evaluation détaillée des charges achats marchandise, personnel, loyer, services extérieurs, etc.);
- Evaluation détaillée des revenus ;
- Accord de ou des avaliste(s) matérialisé par une signature

L'épargne collectée sert à satisfaire les besoins de financement des membres, et les produits proposés sont adaptés au type de financement qui leur est proposé notamment les crédits à la consommation.

Le crédit à la consommation est un contrat par lequel un prêteur (Easy Credit) met à la disposition d'un emprunteur (un quelconque membre) une somme d'argent pour une échéance bien déterminée et qui devra être remboursée de façon échelonnée dans le temps. Il a pour but de financer les dépenses de la vie courante à l'exclusion des biens immobiliers. Easy Credit offre à ses membres la possibilité de bénéficier de ce type de crédit afin de financer des biens ou des prestations de service définis. Il peut s'agir des appareils électroménagers, électroniques, voyage, travaux de réparation, etc.

Easy Credit met à la disposition de ses membres un tableau d'amortissement du prêt octroyé (Confère Application Easy Credit). Il s'agit d'un échéancier de remboursement du prêt octroyé sur toute sa durée avec des informations détaillées sur le montant des intérêts prélevé sur chacune des mensualités ainsi que la part du capital restant dû (l'amortissement).

# > Echec remboursement du prêt

- En cas d'échec de remboursement d'un prêt, une pénalité mensuelle de 5% du montant total non remboursé est appliquée ;
- Après 3 échecs successifs, le membre est considéré comme démissionnaire ;



- Chaque échec est enregistré pour prise en compte lors des futures demandes du membre.

#### Remboursement anticipé

Il est possible pour l'emprunteur de rembourser le capital avant le terme. Cependant la totalité des intérêts doit être remboursée par le membre.

## b. Finalité des intérêts perçus par Easy Credit

À la fin de chaque année, les intérêts générés par les différents crédits sont redistribués comme suit :

- o 30% est reversé aux membres d'Easy Credit;
- 40% est reversé aux avalistes au prorata des montants qu'ils ont avalisé au cours de l'année;
- o 30% est reversé à la plateforme **Easy Credit**. Et s'il n'y a pas d'avaliste, 60% est reversé à **Easy Credit** et 40 aux membres.

## c. Fonctionnement des garanties

**Easy Credit** repose sur le principe de constitution de fonds de garantie par chacun de ses membres à travers de leur épargne cumulée. Cette épargne sera redistribuée à ces mêmes membres via l'octroi des crédits.

Un membre bénéficiera d'un crédit à certaines conditions notamment en proposant une garantie pour couvrir le risque de non remboursement du capital + les intérêts et les frais de départ. Ainsi, le montant des garanties doit être égal au moins à 105% du montant du crédit sollicité. Il ne pourra le faire qu'à l'aide de son fonds de garantie préalablement constitué ou de son réseau d'avalistes qu'il aura formé.

Les avalistes qui ont donné leur engagement, recevront en contrepartie 40% des intérêts au prorata des montants qu'ils ont avalisé au cours de l'année.

